



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
3512- SP/RA

ARRÊTÉ N° 2023/1279

Portant délégation de signature

Le Maire de Mulhouse

Vu l'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire ;

Vu l'arrêté n°2022/976 du 7 juin 2022 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté n°2023/295 du 13 février 2023 portant délégation de signature ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté 2022/976 du 07 juin 2022, complété par l'arrêté n°2023/295 du 13 février 2023, est modifié par le présent.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents nominativement indiqués en annexe n°1 et occupant les fonctions indiquées en annexe n°2 pour la signature des actes de passation et d'exécution des marchés publics, accords-cadres et de leurs avenants.

Article 3

Les présentes délégations sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 4

Les présentes délégations prennent effet à ce jour et subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées, mais prendront fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles les intéressés en bénéficient.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mulhouse, le **21/07/2023**

Pour le Maire absent

Le 1^{er} Adjoint au Maire

Alain COUCHOT



Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse
- Mme le Trésorier Principal de Mulhouse
- M. le Procureur de la République

Copie de l'arrêté :

- Publication sous forme électronique sur le site de la Ville de Mulhouse
- Registre des arrêtés
- Service du contrôle
- Ressources Humaines

ANNEXE n°1 à l'arrêté n°2023/1279 du 21 juillet 2023
(à jour au 21/07/2023)

Pôle Espace Public et Patrimoine

Le tableau relatif à la Direction Environnement et Services Urbains (annexe n°1 à l'arrêté n°2022/976) est remplacé par le suivant :

NOM	PRENOM	FONCTIONS
GAZUT	Nicolas	CHEF DE SERVICE
GERBEAUD	Stephan	RESPONSABLE D'UNITE
DIERSTEIN	Nicolas	RESPONSABLE D'UNITE
SCHELCHER	Julie	RESPONSABLE D'UNITE

Le tableau relatif à la Direction Performance Energétiques et Bâtiments (annexe n°1 à l'arrêté n°2022/976) est remplacé par le suivant :

NOM	PRENOM	FONCTIONS
CHAZERAND	Julien	DIRECTEUR DE DIRECTION
BOULIVAN	Xavier	ADJOINT A LA CHEFFE DE SERVICE
MOLL	Yann	CHEF DE SERVICE
DECANIS	Nathalie	RESPONSABLE D'UNITE
JUDET	Angélique	RESPONSABLE D'UNITE
MARMET	Richard	CHEF DE SERVICE
NDIAYE	Papa-Djibril	RESPONSABLE D'UNITE
OTTER	Elisabeth	CHEFFE DE SERVICE
BOUYSSÉ-LACROIX	Véronique	ARCHITECTE CHEF DE PROJET SPECIFIQUE (Opération Victor Hugo)
SCHLIEDER	Marie	RESPONSABLE D'UNITE
MULLER	Simon	CHEF DE SERVICE

	Actes de procédure	Personne habilitée				
		jusqu'à 25 000 €	de 25 000 € à 40 000 €	de 40 000 € à 50 000 €	de 50 000 € à 1 000 000 € (FSC) ou à 2 000 000 € (T)	à partir de 1 000 000 € (FSC) ou à 3 000 000 € (T)
PASSATION DES MARCHES	MARCHES	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services
	Validation du devis et des caractéristiques de la commande (prise en compte du seuil de l'opération ou du numéro de nomenclature pour l'estimation, critères de choix)					Deliberation spécifique du conseil municipal
	Consultation d'au moins 3 fournisseurs par lettre de consultation	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services			
	Publication des avis d'appel public à concurrence	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La cellule commande publique déconcentrée : Les directeurs de direction ou les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La cellule commande publique pour Le Maire ou l'adjoint délégué pour la VILLE	La cellule commande publique pour Le Maire ou l'adjoint délégué pour la VILLE
	Enregistrement et ouverture des pôls	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services		
	Confirmation système de notation	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services
	Rapport d'analyse Lettre de rejet et lettre de complément d'information suite au rejet					
	Signature du contrat (devis, marché) et notification	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Maire ou l'adjoint délégué pour la VILLE	Après autorisation de signature par une délibération spécifique du conseil municipal ou du bureau, le Maire ou l'adjoint délégué pour la Ville
	Signature d'un plan de commande en application d'un marché à bons de commande	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mandaté pour le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mandaté pour le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort		Le Maire ou l'adjoint délégué pour la VILLE
	Signature et notification d'ordre de service	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mandaté pour le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou La représentant du pouvoir adjudicateur mandaté pour le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services		Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction
EXECUTION DES MARCHES (Actes faisant grief)	Signature et notification éventuel et décision de poursuivre, prolongation de délais	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort		Le Maire ou l'adjoint délégué pour la VILLE
	Décision d'admission, de réception, d'ajournement, de rejet, admission avec réfaction	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou, les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort
	Mise en délinéaire, résiliation du contrat Démission de reconstitution, démission d'affermissement, élaboration de pénalités	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort		Le Président ou le Vice-Président

Les signataires exprimés dans le présent tableau sont mentionnés par ordre de priorité, selon l'organisation du pôle ou en cas d'empêchement du signataire prioritaire